



COMMISSION D'ARBITRAGE

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le tennis de table est ton sport préféré ?

Tu te sens disponible vis-à-vis des autres ?

Tu veux être un champion sur toutes les questions qui concernent les Règlements et les lois qui régissent ton sport ?

Alors inscris-toi au cours d'arbitrage.

SEANCE D'INFORMATION POUR LES COURS D'ARBITRE P1

But du formateur :

Vous donner le goût de l'arbitrage, vous assurer une bonne formation et vous faire réussir l'examen d'arbitre P1.

POURQUOI DEVENIR ARBITRE ?

Pas pour devenir riche, pas pour se voir féliciter des joueurs. Une motivation est donc indispensable. Mais apporte quelques satisfactions :

- apprendre les règles avec plus de précisions, sûreté
- voir de beaux matches
- ambition personnelle, prestige de l'uniforme et de la fonction
- souci du respect des règles
- former des joueurs du club (entraîneur, dirigeant)
- collaborer au rayonnement de la province et du tennis de table
- tremplin vers arbitre (inter)national et juge-arbitre

FORMATION

Documents de cours la version « papier » est gratuite

- 2 ou 3 cours théoriques (explication des documents reçus)
- 1 cours pratique (à la table)
- 1 examen théorique (QCM avec notes et temps illimité)
- 1 baptême du feu dans une grande épreuve officielle : Finales coupe de la province.

CARRIERE

Double filière : arbitre ou juge-arbitre

Filière arbitre

P1 - arbitrage de toute épreuve provinciale (interclubs, tournoi, critères, ...)

P2 - après 1 an de P1, suivi d'un recyclage et réussite de l'examen sans les notes. Permet d'être JA interclubs

AN - après 2 ans, présentation de la candidature de la CPLUX à la CNA et réussite des examens théorique (temps limité) et pratique.

AI - après encore 2 ans, présentation de la candidature de la CNA à l'ITTF et réussite de l'examen théorique

Filière juge-arbitre provincial

Demande d'être au moins arbitre P2

Juge-arbitre après formation théorique (conduisant à être juge-arbitre adjoint) et 5 prestations/ 1 an sous l'égide d'un JA confirmé.

A QUOI S'ENGAGE UN ARBITRE ?

- Perfectionnisme de tout arbitre : calme, sobriété, impartialité, ponctualité, fiabilité

- Informé au plus tôt de ses indisponibilités

- Masse d'habillement : la tenue officielle est fournie par la province.

- Les accessoires obligatoires sont fournis par la province ou en subventionne l'acquisition.

Minimum de 3 prestations annuelles

Les candidatures sont attendues pour le 30 septembre 2025 chez :

Jean-Marie Guebs
30, Chaussée de Bertrix
6840 Neufchâteau
061/27.93.90 - 0492/64.59.99
jmguebsskynet.be

Vous hésitez ?

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter Jean-Marie !